



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 25215

Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le devenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Ce triple dispositif (aides pédagogiques, aides rééducatives et suivis psychologiques) se révèle efficace et apprécié des enseignants et des élèves concernés. Or, avec une durée de l'enseignement scolaire désormais fixée à vingt-quatre heures par semaine, avec deux heures supplémentaires en petit groupe, éventuellement consacrées aux élèves en difficulté, les « maîtres E » et les « maîtres G » s'interrogent sur le maintien de leur activité de prévention et de lutte contre l'échec scolaire. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves, auxquelles s'ajoutent 2 heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres. Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25215

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5011

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7366